l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Caisse régionale Île-de-France

FLASH INFO PREV n°14

Prévention des risques liés aux outils portatifs

L'utilisation des outils portatifs électriques et pneumatiques génère près de 15 % des accidents de travail dans la métallurgie et la plasturgie, ainsi que des maladies liées au bruit, aux vibrations et aux postures contraignantes.

Récit d'accident

Un salarié utilise une disqueuse pour tronçonner un tube inox. L'outil rebondit alors et frappe son cou, occasionnant une coupure profonde.

Circonstances de déplacement et situations dangereuses

Il convient de mener en amont une analyse de la situation de travail (poste et environnement) et de la tâche à réaliser en impliquant les utilisateurs afin d'écarter les situations dangereuses.

Mesures techniques et organisationnelles de prévention

Mettre en place une méthodologie participative pour choisir l'outil.

- Définir précisément les tâches et les besoins pour choisir l'outil adapté.
- Évaluer les critères de choix : utilisateur (physique, expérience), tâche et environnement (production, maintenance, durée, fréquence, éclairage, manutention, etc.), outil (entretien, préhension, dimensions et poids, captage à la source, anti-vibration, suspente, etc.).
- Présenter la fiche technique détaillée et la notice d'utilisation à jour de l'outil.
- Accorder une extrême vigilance au type de poignée de l'outil, à sa masse, aux risques mécaniques, dispositifs de sécurité et carters de protection, débrayage si blocage.
- Privilégier le test avant l'achat.
- Prendre en compte les retours d'expériences.

Évaluer les risques vibratoires main-bras et les risques liés au bruit

- Comparer les notices techniques et sélectionner les outils les moins exposants.
- Privilégier les dispositifs intégrés de limitation de chocs en cas de blocage.
- Travailler sur la suppression ou au minimum la réduction du risque.
- Respecter les valeurs d'exposition journalière.
- Protéger les salariés.
- Capter les éventuelles poussières à la source.

Améliorer les conditions de travail

- Aménager les postes pour réduire les risques (bruit, humidité, froid, etc.).
- Organiser une rotation des salariés sur les postes les plus exposants.

Mesures humaines de prévention

- Informer et former l'utilisateur au maniement de l'outil.
- Faire respecter les consignes de sécurité.
- Maintenir les outils en bon état par un entretien régulier.

Pour aller plus loin :

- Recommandation CNAM R.511 « utilisation des machines à meuler et à tronçonner ».

- DTE 271 « Bien choisir son outil portatif pour mieux travailler ».

inrs.fr
travail-emploi.gouv.fr/prevention-des-risques

Cette synthèse est issue du travail des membres du Comité technique régional n°1 de la Cramif.

Cramif - 26082 - Département communication - Octobre 2026